

N°392

du 06
Mai
2011

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LE 11 SEPTEMBRE ENFIN PURGÉ

La mort de Ben Laden, à la suite d'une opération des forces spéciales américaines intervenue près de dix ans après les événements du 11 septembre, a été accueillie avec joie par le peuple américain. L'acte le plus barbare du terrorisme contemporain a enfin été sanctionné et les familles des victimes peuvent à présent faire leur deuil. La nation américaine montre également qu'on ne la défie pas impunément et qu'elle est prête à frapper ses ennemis où qu'ils se trouvent.

La communauté internationale a également salué cette victoire contre le terrorisme. Les victimes d'Al Qaida se comptent en effet par milliers et de nombreux Etats ont eu à souffrir des menées criminelles de Ben Laden.

Les musulmans du monde entier doivent également se réjouir de voir cette face déviée de l'Islam expurgée. Les menées de Ben Laden au nom d'une religion réinventée portaient un profond préjudice à tous les croyants de cette religion que l'opinion publique internationale tendait à assimiler à tort aux extrémistes d'Al Qaida.

On peut certes penser que tout le terrorisme n'est pas mort avec Ben Laden et que les cellules d'Al Qaida pourront ici ou là semer encore la mort et la désolation. On peut également penser qu'un mythe Ben Laden va naître et que son image, comme celle de Che Guevara, ornara bien des tee-shirts.

Mais une page est définitivement tournée : les apprentis terroristes ont perdu leur inspirateur. Ils savent désormais qu'on ne défie pas impunément les peuples civilisés.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

A l'écoute des frustrations des populations locales touchées

Quatre articles pour imposer le développement local et régional aux entreprises minières

Filière
Café / Cacao

**Les exportateurs
togolais se
forment au
fonctionnement
du marché**



Noupokou Dammipi, Ministre des Mines

Economie d'investissements
et de surcoût des services

**L'Autorité de
l'électricité
élargie aux eaux
potables et usées**

4ème Recensement général de la population et de l'habitat

**La répartition détaillée
des 5.753.324 Togolais
résidents en 2010**

En réponse à une exigence de l'UEMOA

**Le Togo tend vers sa
loi-cadre sur l'aménagement
du territoire**

**Il s'agit d'une étape importante avant les schémas
d'aménagement et les textes d'application.*

Repères

Plus de ressources contre les maladies animales

Un chèque de 75000 Euros, soit environ cinquante millions (50.000.000) de FCFA, don de l'Union Européenne (UE) a été remis le lundi 2 mai à Lomé, par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) aux autorités togolaises pour alimenter un fonds d'indemnisation et d'opérations d'urgence pour le contrôle des maladies animales prioritaires au Togo. La cérémonie de remise a été couplée avec la réception du laboratoire central vétérinaire de Lomé. Ces fonds facilitera le travail des équipes techniques dans les opérations de riposte notamment lorsque des abattages zoo-sanitaires sont nécessaires et indispensables. Cette initiative rentre dans le cadre du projet de " Prévention et contrôle de l'influenza aviaire hautement pathogène " financé par l'UE et exécuté par la FAO au Togo. Ce projet vise à renforcer les services vétérinaires, les capacités de réponse à un foyer de grippe aviaire et la biosécurité dans la filière avicole. Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Kossi Ewovor, ce fonds constitue, non seulement une ressource pour dédommager les éleveurs en cas de crise zoo-sanitaires mais surtout une invitation à relancer la production animale en misant sur l'amélioration de la productivité et par conséquent des revenus des producteurs. Il a fait savoir que c'est pour témoigner de sa volonté que le gouvernement contribue à la constitution de ce fonds à hauteur de 50 millions de FCFA. Il a invité le personnel et les agents de la filière élevage à s'engager dans une bonne gouvernance et une gestion transparente de ces fonds. M Ewovor a également saisi cette occasion pour lancer un appel pressant aux partenaires techniques et financiers d'aider le Togo à mobiliser plus de ressources pour soutenir les actions prévues dans le sous-programme du PNIASA consacré au développement de la production animale.

M.A./ATOP

Arts plastiques/Musique

Bob Marley au CCF

Le 11 mai prochain, les fans de la musique reggae célèbreront le trentième anniversaire de la mort de Bob Marley, le pape mythique du reggae, mort à 36 ans de cancer en mai 1981. Le CCF rend hommage à l'artiste qui a propulsé le reggae dans l'histoire des musiques noires par une exposition du 11 au 27 mai. L'exposition est faite en partenariat avec la galerie Alain Fassier. Une exposition de peintures, œuvres d'artistes de la sous-région, rendra



un rythme, une façon de communiquer, un véhicule, une manière de penser. Peu importe ce que l'on raconte, le reggae, c'est un partage», disait-il. Le chanteur ne se voyait pas seulement comme une figure du mouvement reggae mais aussi comme un messager de Dieu : «C'est Dieu qui a décidé de ma présence. (...) Je ne me considère pas comme un leader, juste un messager, un messager de Dieu», avouait-il.

Dans cette interview, l'icône du reggae se confiait également sur ses goûts musicaux. Il révélait alors être un grand fan de James Brown. «J'aime le rhythm and blues, c'est ce que j'écoutais gamin. J'ai grandi avec, mais je ne les ai jamais copiés» déclarait-il, avant d'ajouter «James Brown était mon chanteur préféré quand j'étais gamin, j'ai toujours adoré ce qu'il faisait. Tu me demandais tout à l'heure ce qu'était le rastafarisme, eh bien il t'ordonne d'écouter James Brown et aussi Aretha Franklin».

Le reggae, c'est d'abord

hommage au roi du reggae jusqu'au 27 mai, dans le hall d'exposition du Centre Culturel Français.

Plusieurs concerts de musique sont également organisés un peu partout dans les divers centres culturels dans le cadre de cette commémoration. Le magazine VSD a publié dans le cadre de cet anniversaire une interview inédite de la star.

Une interview dans laquelle Bob Marley expliquait sa vision du

reggae : «Le reggae, c'est d'abord

reggae se confiait également sur

ses goûts musicaux. Il révélait

alors être un grand fan de James

Brown. «J'aime le rhythm and

blues, c'est ce que j'écoutais gamin.

J'ai grandi avec, mais je ne les ai

jamais copiés» déclarait-il, avant

d'ajouter «James Brown était mon

chanteur préféré quand j'étais

gamin, j'ai toujours adoré ce qu'il

faisait. Tu me demandais tout à

l'heure ce qu'était le rastafarisme,

eh bien il t'ordonne d'écouter

James Brown et aussi Aretha

Franklin».

Le reggae, c'est d'abord

reggae se confiait également sur

ses goûts musicaux. Il révélait

alors être un grand fan de James

Brown. «J'aime le rhythm and

blues, c'est ce que j'écoutais gamin.

J'ai grandi avec, mais je ne les ai

jamais copiés» déclarait-il, avant

d'ajouter «James Brown était mon

chanteur préféré quand j'étais

gamin, j'ai toujours adoré ce qu'il

faisait. Tu me demandais tout à

l'heure ce qu'était le rastafarisme,

eh bien il t'ordonne d'écouter

James Brown et aussi Aretha

Franklin».

Le reggae, c'est d'abord

reggae se confiait également sur

ses goûts musicaux. Il révélait

alors être un grand fan de James

Brown. «J'aime le rhythm and

blues, c'est ce que j'écoutais gamin.

J'ai grandi avec, mais je ne les ai

jamais copiés» déclarait-il, avant

d'ajouter «James Brown était mon

chanteur préféré quand j'étais

gamin, j'ai toujours adoré ce qu'il

faisait. Tu me demandais tout à

l'heure ce qu'était le rastafarisme,

eh bien il t'ordonne d'écouter

James Brown et aussi Aretha

Franklin».

Le reggae, c'est d'abord

reggae se confiait également sur

ses goûts musicaux. Il révélait

alors être un grand fan de James

Brown. «J'aime le rhythm and

blues, c'est ce que j'écoutais gamin.

J'ai grandi avec, mais je ne les ai

jamais copiés» déclarait-il, avant

d'ajouter «James Brown était mon

chanteur préféré quand j'étais

gamin, j'ai toujours adoré ce qu'il

faisait. Tu me demandais tout à

l'heure ce qu'était le rastafarisme,

eh bien il t'ordonne d'écouter

James Brown et aussi Aretha

Franklin».

Le reggae, c'est d'abord

reggae se confiait également sur

ses goûts musicaux. Il révélait

alors être un grand fan de James

Brown. «J'aime le rhythm and

blues, c'est ce que j'écoutais gamin.

J'ai grandi avec, mais je ne les ai

jamais copiés» déclarait-il, avant

d'ajouter «James Brown était mon

chanteur préféré quand j'étais

gamin, j'ai toujours adoré ce qu'il

faisait. Tu me demandais tout à

l'heure ce qu'était le rastafarisme,

eh bien il t'ordonne d'écouter

James Brown et aussi Aretha

Franklin».

Le reggae, c'est d'abord

reggae se confiait également sur

ses goûts musicaux. Il révélait

alors être un grand fan de James

Brown. «J'aime le rhythm and

blues, c'est ce que j'écoutais gamin.

J'ai grandi avec, mais je ne les ai

jamais copiés» déclarait-il, avant

d'ajouter «James Brown était mon

chanteur préféré quand j'étais

gamin, j'ai toujours adoré ce qu'il

faisait. Tu me demandais tout à

l'heure ce qu'était le rastafarisme,

eh bien il t'ordonne d'écouter

Bande dessinée

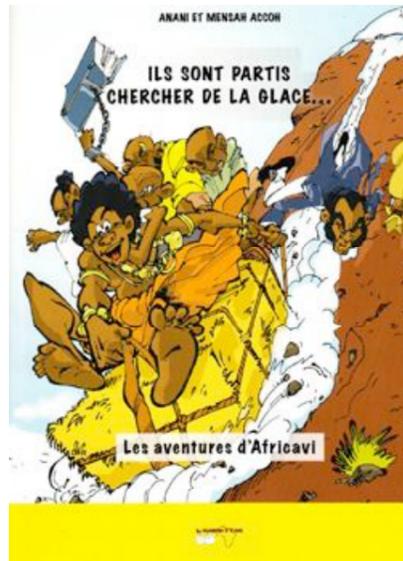
La BD togolaise se fait découvrir à L'Harmattan

Une série de BD d'auteurs africains, en tout cinq, a été éditée par les Editions L'Harmattan, dans sa collection BD dirigée par Christophe Cassiau-Haurie. L'objectif de cette collection est de promouvoir les talents issus d'Afrique et permettre à des lecteurs occidentaux de découvrir la richesse du 9ème art du continent. Bien que peu connu à l'extérieur, le 9ème art du continent recèle en effet de multiples talents graphiques ne demandant qu'à éclore.

Cette production, souvent peu conventionnelle aux yeux d'un lecteur occidental, constitue une occasion unique de découvrir une Afrique racontée par ses créateurs, loin des clichés et des préjugés.

Cette collection offre l'occasion de connaître une BD togolaise en quadrichromie faite par les frères Anani Accoh, Mensah Accoh, dans les rôles respectifs de dessinateur et de scénariste.

Leur livre raconte l'histoire d'Africavi, un jeune prince Ewé d'un petit village d'Afrique occidentale. Africavi est le fils du roi Africato, fasciné par la culture européenne. Lors d'une période de sécheresse, une expédition est organisée en Europe afin de ramener le fameux produit aux effets refroidissants : la glace. Cette



quête conduit nos amis à travers bien des périples. Récit d'aventures burlesques, Africavi se veut le témoin du choc des cultures que fut la rencontre entre l'Occident et l'Afrique.

Il y a d'autres ouvrages d'auteurs originaires du Cameroun, de RDC, du Bénin et de Madagascar. La BD est enracinée en RDC, il faut espérer qu'avec les frères Accoh s'ouvre enfin l'histoire de la BD au Togo. Bien de jeunes dessinateurs existent sur place et n'ont pas souvent de créneau pour s'exprimer. Il va falloir que l'Etat leur donne un coup de pouce.

Ouvrages disponibles en version papier (9,41 Euros) et numérique (PDF) (8,41 Euros).

Repères

Développement de l'agriculture au Togo

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a offert le mardi 3 mai à Lomé, de matériels didactiques à trois centres de formation agropastorale.

Ce don s'inscrit dans le cadre du programme régional de développement des agro industries et est évalué à un montant total de soixante six millions quatre cent douze mille cinq cent francs (66.412.500 F) CFA. Il est composé entre autres de postes téléviseurs écran plat, des ordinateurs, des lecteurs DVD et des photocopieuses destinés aux centres de formation Opportunités Industrialization Center (OIC) de Notsé, Centre International pour le Développement Agro Pastoral (CIDAP) de Baga à Niambougou et à l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tové près de Kpalimé. Ce don contribuera à stimuler des économies locales et à former 30 jeunes qui ont des motivations et des idées innovatrices en matière agro-entrepreneuriale afin de donner une impulsion au développement de l'agriculture au Togo devant atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici à 2015. Selon la représentante adjointe PNUD-Togo, Selomey Yamadjako, ce geste renforcera la capacité de formation des centres en vue d'avoir une référence dans la sous région et en Afrique à l'instar du centre de formation en entrepreneuriat agricole de Songhaï au Bénin. Elle a indiqué que les jeunes sélectionnés seront instruits dans le domaine agro-pastoral et sur les notions de l'entrepreneuriat agropastoral. Cette formation est prévue pour six mois et débutera en juin prochain.

M.A./ATOP



DU NOUVEAU, ENCORE DU NOUVEAU !!!

Plus d'autonomie dans la gestion de votre consommation en énergie électrique !

La CEET vous propose de remplacer vos « compteurs additionnels » par **des sous-compteurs certifiés CEET**

à des coûts réduits...

A compter du 1^{er} Mai 2011, abonnez-vous :

- Sous-compteur prépayée LAFIA = 30.000f CFA.
- Sous-compteur classique = 35.000f CFA.

Rendez-vous à votre agence CEET, tous les jours ouvrables.

La CEET, toujours plus d'énergie !



4ème Recensement général de la population et de l'habitat

La répartition détaillée des 5.753.324 Togolais résidents en 2010

Sylvestre D.

Suivant les résultats provisoires du dénombrement général de novembre 2010, rendus publics ce 3 mai 2010, la population résidente au Togo est évaluée à 5.753.324 habitants, composée de 2.799.086 hommes (48,7% des deux sexes) et 2.954.238 femmes (51,3%). Autrement, 95 hommes pour 100 femmes. La population a ainsi doublé en 29 ans, passant de 2.719.567 en novembre 1981 à 5.753.324 en novembre 2010, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,58%. La règle de l'inégale répartition est encore respectée. La région Maritime concentre 41,7% de la population totale (2.398.915 habitants) sur environ un dixième de la superficie totale du pays. S'en suivent les Plateaux (22,2%), les Savanes (13,5%), la Kara (12,5%) et la Centrale (10,1%).

Les Savanes et la Maritime sont les régions où la population a connu une forte croissance avec 2,96% (329.144 en 1981 et 776.710 en 2010) et 2,88% (1.040.241 en 1981 et 2.398.915 en 2010). Par contre, les Plateaux (2,33%,



Kokou Yao N'Guissan, Coordonnateur national du 4ème RGPH

650.393 en 1981 et 1.278.566 en 2010) et la Kara (1,81%, 426.651 en 1981 et 721.504 en 2010) sont en dessous de la moyenne nationale. La Centrale, elle, a la moyenne de 2,58% (273.138 en 1981 et 577.629 en 2010).

Selon le milieu de résidence, en 2010, 62,6% de la population résidente vit en milieu rural

(3.600.203 habitants), contre 74,8% en 1981. En 2010, les centres urbains (chefs-lieux de préfecture et Lomé) abritent 37,4% de la population (2.153.121 habitants), contre 25,2% en 1981. Avec 750.757 habitants (dont 390.001 femmes), la Commune de Lomé représente un peu plus du tiers (34,9%) de la population

urbaine du pays. En son sein, le 2ème Arrondissement est le plus peuplé avec 309.566 habitants (dont 159.056 femmes), devant le 5ème Arrondissement (195.610 dont 93.686 hommes), le 3ème Arrondissement (168.640 dont 88.052 femmes), le 4ème Arrondissement (52.499 dont 24.426 hommes) et le 1er Arrondissement (24.442 dont 12.896 femmes). Viennent, dans cette répartition par région et selon le sexe, la Maritime sans Lomé, les Plateaux, la Centrale, la Kara et les Savanes avec respectivement 1.648.158 (dont 792.799 hommes), 1.278.566 (dont 647.791 femmes), 577.629 (dont 288.372 hommes), 721.504 (dont 368.699 femmes) et 776.710 (dont 373.579 hommes).

En ajoutant l'effectif de la population de Golfe urbain (597.862) à celle de Lomé Commune, on retrouve l'effectif de la "Grande Agglomération de Lomé" qui s'élève à 1.348.619 habitants. Un peu plus de 6 citadins sur 10 (62,64%) vivent dans cette agglomération, ce qui représente presque le quart (23,4%) de la population totale nationale.

A l'écoute des frustrations des populations locales

4 articles pour imposer le développement local et régional aux entreprises minières

Le 9 juin 2010, l'Exécutif adoptait en conseil des ministres le projet de loi relatif à la contribution des entreprises minières au développement local et régional, faisant obligation à tout exploitant de ressources minières, titulaire de permis d'exploitation à grande ou à petite échelle ou titulaire d'une autorisation d'exploitation artisanale, de participer à la réalisation d'œuvres socio-économiques « dès démarrage de l'exploitation ». Près d'un an après, les députés ont transformé l'idée en loi ce 3 mai. Juste quatre (4) articles de loi pour préciser que le terme « local » se rapporte au village ou au canton concerné par l'exploitation et le terme « régional » à la préfecture touchée par l'exploitation.

Le projet de loi indiquait déjà que, en plus de la réalisation d'œuvres, la contribution consiste en une participation financière annuelle à verser « à l'avance » à la fin de chaque année d'exploitation. Sa gestion est assurée de façon tripartite par l'administration, les exploitants et la population locale. Le montant devra être compris entre 150 millions et 400 millions de francs Cfa, « compte tenu de la taille et du chiffre d'affaires de l'entreprise ». Et indépendamment des autres taxes que l'exploitant est tenu de payer. Pour les exploitants à grande échelle, le montant de

contribution est « fixé soit dans la convention d'investissement de l'exploitant, soit par arrêté conjoint du ministre chargé des Mines et du ministre chargé des Finances ». Pour les petites exploitations ou de taille artisanale, il est déterminé « au cas par cas, sur la base de l'activité de production de l'exploitant », conjointement avec les mêmes autorités.

Au bénéfice des descendances dans les collectivités affectées, les autorités estiment judicieux que, chaque année, une réserve de 15% des fonds recueillis soit constituée sur un compte séquestre. Il est aussi promis un rapport annuel sur l'utilisation faite de la contribution financière versée par les exploitants. Peut-être, cela calmera les frustrations des populations dans les zones minières du pays, notamment dans les préfectures de Yoto, de Vo, du Zio et de Bassar. On y puise à gogo le clinker, les phosphates et le fer... dans la colère des expropriés locaux. Il faut aussi penser aux minerais de manganèse de Naega dans la préfecture de Tone, à la bauxite du Mont Agou et à la chromite de Farendé (dans la Kozah) et du Mont Ayito dans le Haho. Pour les entreprises ayant démarré leurs activités avant la présente loi, elles « disposent d'une période transitoire d'un an pour se conformer aux présentes dispositions », indiquait le texte de



Noupokou Dammipi, Ministre des Mines

l'Exécutif.

Il faut rappeler que la présente loi vient en application de l'article 63 du Code minier en vigueur qui dispose que l'exploitation des ressources minières dans une localité devra contribuer au développement local et régional. Les entreprises n'ont pas toujours respecté les engagements et l'Autorité a toujours coiffé les ristournes individuelles qui encouragent la violation des contrats miniers. Espérons que ça change ! Surtout avec l'inscription

du Togo à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), pour assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives, rendre ces informations accessibles à la société civile et au grand public, et permettre que la richesse tirée de ces industries contribue de façon efficace à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Et ce, en attendant la Politique nationale des mines et sa mise en œuvre.

VERBATIM Par Eric J.

Liberté de presse, une question de volonté

Voici quelques trois jours que la presse a, comme à l'accoutumée, fait vibrer la planète terre. Même si la tuerie du chef d'Al Qaïda, Ben Laden, par les tireurs d'élite de l'armée américaine dans une belle résidence à Abbottabad faubourg situé à près de 80km d'Islamabad, la capitale pakistanaise, a volé la vedette à la « fête » des journalistes. Cela n'a pas empêché, pour autant, le Secrétaire général des Nations-Unies, Ban Ki Moon à adresser un message -préparé quelques jours plus tôt mais dévoilé à la presse ce 03 mai- au monde entier. Message à travers lequel il fait un constat amer sur les assassinats, les emprisonnements, les violences, les chasses-poursuites et autres comportements indignes envers des journalistes dans l'exercice de leur profession.

Retraçant l'historique de la journée mondiale de la liberté de presse, Ban Ki Moon relève le bien fondé de cette célébration du fait du rôle important que le journaliste joue dans la vie d'une Nation. « Lorsque les gouvernements répriment leur peuple en échappant à tout contrôle, la liberté de la presse est l'un des moyens les plus puissants pour révéler les méfaits et restaurer la confiance de l'opinion publique. Face à la discrimination et à la marginalisation, l'accès aux médias peut constituer pour ces peuples un moyen de se faire entendre et de mieux faire connaître leur situation dramatique. » a-t-il lancé dans sa déclaration. Imaginons une « journée mondiale sans presse » de la Finlande en Erythrée en passant par le Togo! (La Finlande occupe la 1ère place dans le classement 2010 de la liberté de presse dans le monde, le Togo la 60ème et l'Erythrée la dernière, 178ème).

Ban Ki Moon ne s'est pas arrêté sur le caractère « mignon » des journalistes. Il reconnaît aussi le mauvais rôle de certains journalistes dans les conflits intercommunautaire, ethnique, racial, religieux... « Toutefois, en dépit de ces avantages, le recours aux médias pour inciter à la haine et à la violence est un problème qui perdure. » a-t-il soulevé. C'est sûr que le journaliste, étant avant tout un citoyen de son pays, peut aussi avoir une opinion, qu'elle soit tracée ou non par des politiques. Cependant, il doit se mettre au-dessus de la mêlée pour accomplir en tout professionnalisme son travail. C'est le blabla de tous les jours. N'empêche, il y a toujours des dérives de part et d'autres, du côté du journaliste comme de celui du politique. Ces manquements graves qui perturbent l'évolution adéquate du monde peuvent être évités si une vraie volonté de « démocratie, de développement et de paix » anime tous les acteurs.

Après l'annonce ratée de novembre 2009

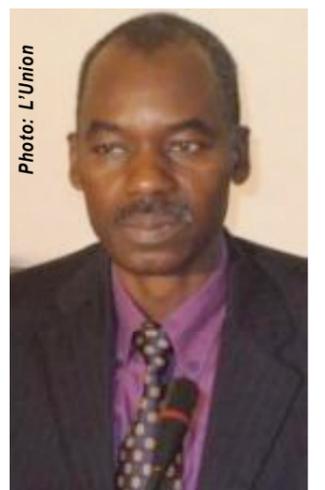
La numérotation téléphonique du Togo passe à 8 chiffres dès le 7 août 2011

* Les numéros d'urgence, eux, ne changeront pas.

C'est un communiqué de l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P) qui donne les détails sur le nouveau plan national de numérotation, en vigueur le 7 août 2011, devant offrir au pays un potentiel de 100 millions de numéros. Aussi, pour joindre un numéro de téléphonie fixe, faudra-t-il placer le chiffre 2 devant l'ancien numéro : le 261 35 29 deviendra le 22 61 35 29, le 241 15 91 le 22 41 15 91, le 334 00 43 le 23 34 00 43, le 661 87 10 le 26 61 87 10, le 770 08 46 le 27 70 08 46, etc.

Dans la téléphonie mobile, il faudra remplacer le premier chiffre de l'ancien numéro par un nombre à deux chiffres : 90, 91, 92, 98 ou 99 selon les cas. Dans les détails, pour joindre un interlocuteur Togo Cellulaire, le premier chiffre 9 est remplacé par 90 dans tous les numéros actuels sous la forme 90X XX XX, 91X XX XX, 92X XX XX, 93X XX XX, 97X XX XX, 98X XX XX et 99X XX XX. Le 911 06 18 deviendra le 90 11 06 18.

Pour les numéros 04X XX XX, 06X XX XX, 07X XX XX, 08X XX



Massina Palouki, D.G. de l'ART&P

XX, 09X XX XX, 81X XX XX, 82X XX XX, 83X XX XX et 85X XX XX, le premier chiffre deviendra 91. Exemple : le 834 56 20 deviendra le 91 34 56 20.

Toujours dans les paramètres Togo Cellulaire, le premier chiffre 7 sera transformé en 92 dans les numéros au format 72X XX XX, 73X XX XX, 74X XX XX, 75X XX XX et 76X XX XX. A partir du 7 août, il faudra composer le 92 62

(suite à la page 6)

Brèves Santé

Ces maladies qui tuent le plus

Maladies cardiaques, accidents vasculaires cérébraux (AVC), affections respiratoires chroniques, cancers, diabète... Les maladies non transmissibles (MNT) sont, d'après l'OMS, les principales causes de décès dans le monde. En 2008, elles ont fait plus de 36 millions de victimes, ce qui représente 63 % de la mortalité mondiale. "Faut de mesures adaptées", précise l'agence onusienne, cette épidémie pourrait tuer 52 millions de personnes chaque année d'ici à 2030. Soit près d'un milliard de victimes à venir... Fait nouveau : cette épidémie prend une importance particulière dans les pays en développement. Ces chiffres ressortent du premier rapport sur la situation mondiale des MNT, publié par l'OMS à l'occasion d'un forum mondial organisé ces jours-ci à Moscou. Ce document fournit des estimations pays par pays. On y apprend notamment qu'en 2008, pas moins de 80 % des décès par MNT (soit 29 millions) ont frappé des pays à revenu faible ou moyen.

Raison de santé ou influences ?

Des centaines de médicaments traditionnels à base de plantes sont bannis en Europe à partir du 1er mai alors qu'une directive exigeant leur enregistrement ou leur autorisation entre en vigueur. Adoptée en mars 2004 par le Parlement européen, la directive (2004/24/EC) sur les médicaments à base de plantes exige une preuve de leur utilisation médicinale pendant au moins 30 ans dont au moins 15 ans dans l'Union européenne. La directive accordait une période de transition de 7 ans pour l'enregistrement des produits déjà sur le marché en 2004. Il s'agit d'une procédure dite simplifiée, comparativement aux exigences vis-à-vis des compagnies pharmaceutiques pour la commercialisation des médicaments. Cet enregistrement dispense de réaliser des essais cliniques démontrant l'efficacité et l'innocuité "puisque l'efficacité est plausible du fait de l'ancienneté de l'usage et de l'expérience". Les fabricants qui ne peuvent fournir cette preuve doivent se soumettre aux mêmes exigences que les compagnies pharmaceutiques pour les médicaments, c'est-à-dire démontrer, au moyen d'essais cliniques comparant le produit à un placebo, leur efficacité et leur innocuité.

L'OMS, un "mannequin" de l'AIEA

Étonné(e) de ne pas entendre parler davantage des conséquences pour la santé de l'accident nucléaire de Fukushima? Le collectif d'associations OMS Indépendante (Independent WHO) dénonce une raison qui soutiendrait ce silence. Il dénonce un conflit d'intérêts entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il réclame la révision de l'accord "WHA 12-40" signé en 1959 qui inféode l'OMS à l'AIEA en cas d'accident nucléaire. L'OMS se retrouve "pieds et poings liés, dans l'impossibilité d'accomplir sa mission et de venir en aide aux victimes". Ainsi sur ce sujet, affirme le collectif, l'OMS ne fournit pas l'information essentielle, n'entreprend pas les actions appropriées comme l'exige sa constitution afin "d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible".

Filière Café / Cacao

Les exportateurs togolais se forment au fonctionnement du marché

Jean Afolabi

Les pays producteurs de café et de cacao se livrent aujourd'hui à une concurrence de plus en plus forte sur les marchés d'exportation et doivent recourir à différents types de stratégies pour maintenir et augmenter leurs parts de marché, notamment par la différenciation de leurs produits sur la base de la qualité liée à l'origine. Dans ce cas, l'avantage est souvent du côté de ceux – particulièrement les grands producteurs d'Asie et d'Amérique latine – qui maîtrisent les mécanismes de fonctionnement des marchés, notamment des marchés à termes du café et du cacao, expliquait hier Anselme Gouthon à l'ouverture d'un séminaire de formation de deux jours des exportateurs de café et de cacao.

L'atelier, affirme-t-on, devait permettre aux membres du Conseil des exportateurs de café et de cacao (CECC) de se doter d'une meilleure approche du marché international et de favoriser la relance de la filière par la recherche de la qualité. La méconnaissance de ces règles rejait négativement sur les affaires des exportateurs et, par ricochet, sur celles des producteurs à la base, estime-t-on. La gestion des contrats d'achat et de vente de café et de cacao, la recherche des informations sur le marché par Internet, les mécanismes de fonctionnement des marchés à terme de café et de cacao, ou encore des informations sur les tenants et aboutissants de l'interprofession sont, entre autres, les notions à inculquer aux membres du CECC par des



Anselme Gouthon, président du CECC

experts. «L'intensification de la concurrence en termes de prix et de la qualité des produits exige des exportateurs une plus grande différenciation des produits afin de se démarquer des concurrents», a insisté Anselme Gouthon, président du CECC.

A ce jour, d'après lui, les mesures d'adaptation aux fluctuations des prix n'ont pas permis d'asseoir un système efficace de stabilisation des prix, notamment les contingentements de l'offre grâce à des quotas de production ou d'exportation, les stocks régulateurs, des soutiens des prix et des revenus aux agriculteurs. Les mécanismes de régulations ont

également échoué du fait de la confusion entre les objectifs de stabilisation et ceux de soutien des prix. Les différents accords, notamment sur le café et le cacao ont eu comme résultat d'endetter les pays producteurs en sous-estimant la durabilité des baisses de prix mondiaux et le caractère structurel de la baisse des cours, explique M. Gouthon.

On espère venir à bout de ces controverses par l'accord de 2007 de Londres sur le café – que le Togo a ratifié le 2 février dernier – et l'accord international de 2010 sur le cacao que le pays pourra signer et ratifier l'année prochaine.

SANTÉ Par Maurille Aféri

Les hépatites virales - (Hépatite B)

La maladie

L'hépatite B aiguë est souvent asymptomatique, ou provoque des symptômes évoquant une grippe (perte d'appétit et troubles digestifs, nausées, vomissements, fatigue, fièvre).

La maladie peut toutefois aussi menacer la vie et durer plusieurs mois. Une personne infectée sur trois présente les symptômes caractéristiques d'une inflammation aiguë du foie : jaunisse (ictère) avec la peau et le blanc de l'œil colorés en jaune, urines brun foncé, selles décolorées. La période d'incubation de l'hépatite B varie de 45 à 180 jours, mais la moyenne se situe entre 60 et 90 jours. Chez près d'une personne sur dix, et encore plus fréquemment chez le nourrisson et l'enfant en bas âge, l'hépatite B aiguë ne guérit pas et devient une infection chronique. La plupart de ces porteurs chroniques n'ont pas de symptômes apparents bien que leur foie soit enflammé et qu'ils restent susceptibles de contaminer leur entourage.

Le traitement

Il n'existe pas de médicament permettant de traiter une hépatite aiguë pour améliorer les chances de guérison. L'efficacité des produits dits hépatoprotecteurs (protégeant le foie) n'est pas démontrée. La personne infectée doit attendre que le système de défense de son organisme vienne naturellement à bout des virus. Aussi longtemps que la guérison n'est pas intervenue, les liquides et sécrétions naturelles du corps – sang, sperme, sécrétions vaginales, salive – restent contagieux. Une fois l'hépatite guérie, le foie retrouve une santé parfaite et le patient est alors protégé toute sa vie contre cette maladie.

L'hépatite B chronique est traitée chez certains par l'Interféron-alpha et par des médicaments antiviraux, mais il s'agit de traitements dont le coût se chiffre en milliers de dollars auxquels les malades des pays en développement ne peuvent accéder. Des virus résistants se

développent fréquemment lors de ces traitements. En cas de cirrhose, une greffe du foie peut être pratiquée.

Le vaccin

En raison du peu d'efficacité des traitements, la vaccination contre l'hépatite B est la principale mesure fiable et importante pour se protéger de cette maladie. Depuis 1981, on dispose de vaccins anti-hépatite B très efficace, dont un mis au point à l'Institut Pasteur (GenHevac B). Trois injections de ce vaccin confèrent à 98% des personnes vaccinées une protection contre une infection par le virus de l'hépatite B. chez 90% des personnes vaccinées, cette protection dure au moins 10 ans, probablement même toute la vie. Ce vaccin de surcroît prévient la survenue des graves complications que sont les hépatites aiguës fulminantes, les cirrhoses, les cancers (cancer du foie).

(à suivre)

A la Bourse régionale de Bamako

La séance a clôturé en hausse jeudi

La Bourse régionale des valeurs mobilières, momentanément déplacée à Bamako pour raison de crise politique en Côte d'Ivoire, a clôturé sa séance de cotation du jeudi 5 mai 2011 en hausse par à la séance précédente. L'indice BRVM 10 est passé de 182,28 à 182,94 points, soit une hausse de 0,37%. L'indice BRVM Composite a augmenté de 0,29% à 158,57 contre 158,11 points précédemment. D'après un communiqué de la bourse, la valeur des transactions s'établit à 7,66 millions FCFA sur la

millions FCFA (actions et obligations) réalisés le 4 mai 2011.

La négociation a porté sur 10 sociétés pour un total de 39 inscrites sur le marché des actions. Le nombre de titres échangés s'est élevé à 8 330. En tout huit Sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI) ont participé au marché sur les 22 agréées. La capitalisation boursière du marché des actions s'est chiffrée à 3 479 548 758 287 FCFA. Celle du marché obligataire s'élève à 608 435 243 410 FCFA, d'après le communiqué.

Sénégal

La croissance devrait atteindre 4,5% en 2011

D'après une récente mission du Fonds monétaire international (Fmi) au Sénégal, la reprise économique se poursuit, mais les goulots d'étranglement de l'offre du secteur énergétique ainsi que l'envolée des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers présentent des risques. La croissance économique est estimée avoir atteint 4,2% en 2010, tirée principalement par les secteurs des télécommunications, de transport et le secteur financier. L'inflation en glissement annuel s'est accélérée au cours du second semestre 2010 et a atteint 3,7% en février 2011, à cause de l'augmentation des prix alimentaires et énergétiques. Sur la base des évolutions récentes de l'activité économique et de l'ambitieux programme d'investissements publics dans le secteur des infrastructures, la croissance devrait se hisser à environ 4½ % en 2011 et l'inflation moyenne annuelle devrait s'établir à quelque 3,8 %.

Cependant, dans un contexte préélectoral, souligne le Fonds, il sera important d'éviter des changements de politiques

économiques préjudiciables à l'atteinte des objectifs du programme. Les problèmes persistants de fourniture d'électricité, l'augmentation du prix du pétrole et une reprise mondiale moins vigoureuse présentent des risques négatifs aux perspectives économiques. En revanche, la croissance pourrait être appuyée par une reprise mondiale plus rapide, des progrès importants dans la résolution des problèmes d'électricité, un dénouement rapide de la crise en Côte d'Ivoire et la poursuite des réformes structurelles.

La mission estime que pour accommoder les dépenses additionnelles liées au secteur énergétique, il serait possible d'envisager un déficit budgétaire en 2011 légèrement supérieur à l'objectif initialement programmé. Cependant, pour préserver les gains de stabilité macroéconomique et limiter les risques de surendettement, il convient d'adopter une politique d'endettement prudente, en particulier s'agissant de l'accès aux emprunts extérieurs non concessionnels pour financer les investissements dans l'infrastructure.

Fin de la 3è revue en RD Congo

Le FMI décaisse 40 milliards Cfa

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats économiques obtenus par la République démocratique du Congo (RDC) dans le cadre d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration, adoptée le 29 avril 2011 selon la procédure par défaut d'opposition, permet aux autorités de tirer une tranche additionnelle de 49,493 millions de DTS (environ 80.2 millions de dollars, 40 milliards de francs Cfa), qui porte le total des décaissements au titre du programme à 197,972 millions de DTS (320.6 millions de dollars).

En dépit d'une conjoncture difficile, les autorités continuent de mettre en œuvre leurs politiques de façon satisfaisante dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Elles

ont observé tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2010 et les réformes structurelles avancent bien, y compris dans les industries extractives, domaine où elles devraient contribuer à la croissance économique, estime le Fonds.

L'accord FEC triennal en faveur de la RDC a été approuvé le 11 décembre 2009 pour un montant équivalant à 346,45 millions de DTS (environ 561.1 millions de dollars, ou 65% de la quote-part du pays au FMI). À la mi-2010, les conseils d'administration du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale ont souscrit à un allègement de dette de 12,3 milliards de dollars en faveur de la RDC au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

FOOTBALL/COUPE UFOA 2011

FRANCE

Les Eperviers locaux entrent dans la danse dimanche

Engagé dans la Coupe des nations de l'Union des Fédérations Ouest africaines (Ufoa) de football qui se déroule au Nigéria du 5 au 15 mai 2011, le Togo dispute son premier match dimanche, au lieu de vendredi préalablement fixé, à cause des défections du Sénégal et du Mali.

Gilles Vevey

Le premier match du Togo qui devrait normalement se disputer vendredi a été reporté au dimanche 8 mai. Les organisateurs, confrontés à la défection du Sénégal dans le groupe B du Togo et celle du Mali, ont dû réaménager le calendrier de la compétition.

"Ce report nous permet de disposer d'au moins encore une journée pour peaufiner notre jeu avant de rallier le Nigéria. C'est vrai que nous avons accusé un retard dans la préparation de l'équipe, mais nous faisons l'effort nécessaire pour représenter dignement le Togo", a déclaré Tchanilé Tchakala, l'entraîneur des Eperviers locaux, mardi à Womé.

Le Togo qui avait, dans un premier temps, annoncé son forfait pour la compétition pour des raisons financières, s'est ravisé après des discussions avec l'UFOA et surtout du fait que son ancien président Gnassingbé Eyadema a été l'un des artisans de la mise en place de cette organisation.

"Après les discussions, nous avons décidé de reconsidérer notre position. C'est vrai que cela nous



Les Locaux, mardi, à l'entraînement à Womé

a posé un problème dans la préparation de l'équipe, mais nous faisons en sorte que nous puissions honorer la mémoire de notre président", a déclaré Hervé Piza, le 1er Vice président de la Fédération togolaise de football.

Sur les 31 joueurs présélectionnés pour le regroupement de Womé, une liste de 19 joueurs a été finalement arrêtée par le staff technique.

Joueurs retenus

Mawugbe Atsou ; Salifou Safiou ; Messan N'Souhoho, Amétépé Kodjo ; Womé Dové ; Dadjie Kodjo ; Ouro- Akoriko Sadat ; Kinvi-Boh Alex ; Djédjé Cyrille ; Atakora Lalawélé ; Mama Awali ; Aguidi Fovi ; James Loembé ; Morou Zakari ; Kondo Arimiyaou ; Yaya Issifou.

Coah : Tchanilé Tchakala
Assogba Yaovi

Prince Ségbéfi, déjà tout d'un grand !

" Ce soir, j'ai vu de très bonnes choses dans mon équipe. Malgré leur jeunesse, les garçons ont répondu présents face aux Lensois. Notamment le jeune Ségbéfi qui a été très bon au milieu de terrain ". Les mots sont de Jean Fernandez, entraîneur de l'AJ Auxerre, en Ligue 1 française.

En l'espace d'un match et demi, le Togolais Prince Ségbéfi s'est attiré les clameurs du stade de l'Abbé Deschamps et, du coup, les félicitations de son entraîneur. Révélation de la CAN U-17 à Lomé en 2007, le milieu de terrain offensif confirme de jour en jour tout le bien que les observateurs pensaient déjà de lui à cette époque. Confronté à une cascade de blessures au sein de son effectif, Jean Fernandez n'a pas hésité à faire appel à certains joueurs de son centre de formation à l'instar de Wilfried Boly et Prince Ségbéfi. Le Togolais, remplaçant pour sa première sélection en Ligue 1 face à Toulouse, a sans nul doute donné satisfaction à son coach qui l'a titularisé depuis lors pour les matches suivants (Lens et Marseille dimanche dernier).

Considéré en 2007 comme l'un des espoirs du football togolais, Prince a failli tomber dans l'anonymat comme de nombreux autres de sa génération. Parti s'exiler aux Emirats Arabes Unis après le Mondial U-17 en Corée, Ségbéfi profite de sa signature au sein du centre de formation d'Auxerre pour se refaire une santé. Jusque-là, tout



Segbéfi Prince à la lutte avec Ayew

semble aller pour le frère cadet d'Alikem Ségbéfi. Doté d'une technique impressionnante et d'un jeu de passes efficace, Prince se révèle déjà comme un candidat en sélection nationale togolaise.

Pour l'heure, le joueur se concentre sur sa fin de saison avec

Auxerre, qui n'est pas pour l'instant certain de rester en Ligue 1 l'année prochaine. 15ème du championnat, le club bourguignon lutte farouchement pour le maintien. De quoi forger l'état d'esprit et le moral de jeunes pousses telles que Prince Ségbéfi. **(Avec XSports)**



TOGO TELECOM

MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO (TOGO TELECOM)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Appel d'Offres N°TGT/DG/DML

Titre du Projet : APPEL D'OFFRE NATIONAL POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE 21 VEHICULES DE MARQUE TOYOTA HILUX 4x4 DOUBLE CABINE, 04 TOYOTA LAND CRUISER PRADO, TYPE TX-L OU TOYOTA FORTUNER, TYPE LAN50L ET DE 05 VEHICULES DE MARQUE PEUGEOT PARTNER, GENRE FOURGONNETTE POUR LES BESOINS DE TOGO TELECOM.

La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) lance sur fonds propres un Appel d'Offres National pour la fourniture et la maintenance de 21 véhicules de marque Toyota Hilux 4x4 double cabine, 04 Toyota land cruiser Prado, type TX-L ou Toyota Fortuner, type LAN50L et de 05 véhicules de marque Peugeot Partner, genre fourgonnette pour les besoins de TOGO TELECOM. Sont admises à concourir toutes les personnes morales établies au TOGO, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf Cahier de Charges).

Le dossier d'Appel d'Offres, peut être obtenu par toute personne qui en

fera la demande au Département Moyens et Logistiques [secrétariat], 98, Avenue Nicolas Grunitzky Porte 022, moyennant paiement en espèces d'une somme de **Cinquante mille (50 000) F CFA** Contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM porte 225 (2è étage).

Le cautionnement d'une valeur de **Neuf millions (9 000 000) F CFA** ainsi que les offres doivent être déposés au plus tard **le 26 Mai 2011 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif de TOGO TELECOM du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée (porte 12) sis à Tokoin Achanté.

L'ouverture des plis se fera le même jour **le 26 Mai 2011 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du nouveau siège de TOGO TELECOM.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le **site Internet de TOGO TELECOM**: www.togotel.net.tg s'adresser au **Département Moyens et logistiques, Direction Générale, 98, Avenue Nicolas Grunitzky, Tél.: 220 4517 / 235 02 42.**

LA DIRECTION GÉNÉRALE

En réponse à une exigence de l'UEMOA

Le Togo tend vers sa loi-cadre sur l'aménagement du territoire

* Il s'agit d'une étape importante avant les schémas d'aménagement et les textes d'application.

Sylvestre D.

L'atelier validant le projet de loi-cadre sur l'aménagement du territoire s'est achevé ce 4 mai à Lomé. Le document finalisé pose l'assise juridique pour les actions de développement à entreprendre. En édictant les principes généraux, il permet de prendre en compte la dimension spatiale dans les stratégies et politiques futures. La prochaine étape devra être son adoption en conseil des ministres et sa soumission au quitus des députés. Après quoi, le pays devra se tailler – à l'échéance 2012 suivant la Matrice unifiée des réformes 2011-2013 – les outils de l'aménagement du territoire que sont les différents schémas d'aménagement et, surtout, les textes d'application dont l'absence fera ranger tout cet effort dans les placards. A l'instar d'autres pays de l'espace UEMOA, le Togo était sommé de disposer d'une politique interne d'aménagement du territoire et l'appliquer.

Il s'agit donc de rendre l'équité, l'équilibre et la justice pour un développement harmonieux du pays. A juste titre, il est rappelé que la problématique de l'aménagement du territoire se pose en la forte concentration de la population dans les principales villes aux dépens de l'hinterland



Dédé Ahoéfa Ekoué, Ministre en charge de l'Aménagement du territoire

rural, l'aggravation de la pauvreté et la détérioration des conditions de vie des populations tant en milieu rural qu'urbain, la faiblesse des principales infrastructures, des équipements économiques et socio-collectifs et leur inégale répartition, la forte densité de la population dans certaines zones du territoire, la forte pression démographique sur certaines terres fertiles entraînant leur surexploitation, l'enclavement de certaines zones et la faiblesse des fournitures de services, les disparités criardes entre les régions d'une part, entre Lomé et les autres villes de l'intérieur d'autre part. Et le déséquilibre de plus en plus poussé entre la croissance économique et la croissance démographique, sollicitant une plus

grande intervention de l'Etat dans les secteurs sociaux et de l'emploi, sans oublier les problèmes environnementaux liés à la forte pression sur les ressources naturelles, etc.

La volonté de l'Autorité est donc réelle de faire quelque chose. Dans l'ordre, après l'adoption en 2006 de la Déclaration de politique nationale d'aménagement du territoire, le conseil des ministres approuvait le 16 septembre 2009 la Politique nationale d'aménagement du territoire qui se veut une solution au constat d'inégalité dans la répartition spatiale des populations, des ressources naturelles et des activités économiques sur le territoire. Le 21 janvier 2010, l'Autorité créait deux organes de décision : le Conseil supérieur du développement et de l'aménagement du territoire (CSDAT), au plan national, organe d'approbation et de décision dont les membres arrêtent les modalités d'élaboration et de révision des schémas national (SNAT), régionaux (SRAT) et locaux (SLAT) d'aménagement du territoire ; la Commission nationale du développement et d'aménagement du territoire (CONDAT), avec des branches au niveau régional et préfectoral, organe de concertation et de coordination des actions. Et le 9 décembre 2010, le Comité technique d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique nationale d'aménagement du territoire (CTEMPNT, organe technique de conception) était installé et lancé sur le terrain de la collecte des données de base à travers le pays en vue de l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, c'est un document de référence qui est disponible pour soutenir les actions. Avant le schéma national d'aménagement du territoire visant le long terme. La démarche est toute tracée. Il ne reste que les institutions chargées de l'aménagement du territoire fonctionnent réellement. Car des atouts et des contraintes, il y en aura.

801, le premier chiffre 801 sera remplacé par 8100 (le 801 XX XX deviendra 81 00 XX XX).

Notons que les numéros des services de secours d'urgence 117 (Police secours), 118 (Sapeurs pompiers) et 172 (Gendarmerie) ne changeront pas. Le préfixe international du Togo restera aussi le 00. Par contre, les numéros de l'Opération Araignée 130 à 170 et 173 à 193 deviendront respectivement 1230 à 1270 et 1273 à 1293. Le premier chiffre 1 sera donc remplacé par 12. Enfin, le numéro 111 du service de la protection de l'enfance deviendra le 1011.

Rappelons qu'en août 2009, l'ART&P indiquait le passage à 8 chiffres pour le mois de novembre de la même année. Mais, à l'époque, il était dit que les détails seront publiés ultérieurement et rien n'était défini sur le chiffre arithmétique à ajouter aux anciens numéros. L'actuel plan à 7 chiffres date d'au moins six ans.

Après l'annonce ratée de novembre 2009

La numérotation téléphonique du Togo passe à 8 chiffres dès le 7 août 2011

(suite de la page 3)

44 66 en lieu et place de l'actuel 762 44 66.

A la différence du nouveau chiffre à introduire, la manœuvre est identique si l'abonné est sur le réseau Atlantique Telecom Togo, communément appelé Moov. Ici, le premier chiffre deviendra 98 dans les actuels formats 01X XX XX, 02X XX XX, 03X XX XX, 05X XX XX, 60X XX XX, 84X XX XX, 86X XX XX et 87X XX XX. Exemple : le 845 20 30 deviendra 98 45 20 30.

Et dans les 52X XX XX, 53X XX XX, 70X XX XX, 71X XX XX, 94X XX XX, 95X XX XX et 96X XX XX, le premier chiffre du numéro sera remplacé par 99. Le 701 11 12 deviendra 99 01 11 12, le 523 99 67 le 99 23 99 67, etc.

Pour le reste, dans les numéros verts, c'est-à-dire ceux commençant par 800, le premier chiffre 8 sera remplacé par 80 (le 800 XX XX deviendra 80 00 XX XX). Dans les numéros à coût partagé, ceux commençant par

Economie d'investissements et de surcoût des services

L'Autorité de l'électricité élargie aux eaux potables et usées

Jean Afolabi

A l'adoption de la loi n°2010-006 du 18 juin 2010 portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques, il était prévu la création de l'Autorité de réglementation du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Cette structure devrait, entre autres, approuver les plans annuels et pluriannuels d'investissements des délégataires chargés du patrimoine et des investissements et opérer le suivi de leur exécution, et veiller au respect des droits des populations à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement collectif. Elle

usées domestiques. Ainsi, le ministre chargé de l'eau pourra recourir à l'ARSE pour l'exercice des charges prévues pour la régulation, les contrôles, les sanctions, la conciliation des litiges entre opérateurs et utilisateurs et l'arbitrage des litiges entre opérateurs.

Autres pouvoirs de l'Autorité

Parmi ses missions, l'Autorité de régulation a un œil sur les résultats obtenus par les délégataires et éventuellement sur les moyens mis en œuvre par ceux-ci pour les atteindre. Elle fait respecter les normes techniques relatives aux installations d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées

peut, après avoir permis aux parties en cause de présenter leurs observations, ordonner des mesures conservatoires et provisoires appropriées. S'agissant d'infraction pénale, elle saisit le Procureur de la République. Mais ses décisions peuvent faire l'objet de recours en annulation devant les juridictions compétentes.

Les activités d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques sur le territoire togolais sont assurées par toute personne morale, de droit public ou privé dûment qualifiée, selon les modalités fixées par la loi et ses textes d'application. Dans le cadre de la présente loi, la délégation de



Nandja Zakari, Ministre de l'Eau

devrait également certifier la conformité des installations aux normes relatives à la sécurité et aux normes techniques du sous-secteur.

Mais, dans la pratique, et après moult réflexions, il s'est révélé que l'opérationnalisation et le fonctionnement d'une telle autorité vont nécessiter des investissements et des charges de fonctionnement non négligeables qui auront un impact sur le coût des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Par souci d'économie, l'autorité publique vient de saisir l'opportunité de l'existence au Togo de l'Autorité de réglementation du secteur de l'électricité (ARSE) pour aller vers une autorité commune pour les services de l'électricité, de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques.

Ainsi, le 22 avril dernier, le conseil des ministres a dû adopter un projet de loi modifiant la loi du 18 juin 2010 sur le secteur de l'eau potable pour en faire un fondement légal de l'élargissement de ses attributions. Cette nouvelle structure prend donc l'appellation de l'Autorité de réglementation des secteurs de l'électricité, de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques (Art.16). Elle assiste le ministre chargé de l'eau dans la gestion des activités de régulation de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux

expressément définies par la réglementation et par les contrats de délégation de gestion en vigueur. Mais, l'exercice de ces contrôles ne doit pas porter préjudice à l'autonomie de gestion des délégataires ni avoir pour effet de mettre à leur charge des contraintes susceptibles de porter atteinte à l'équilibre financier résultant des contrats signés avec l'autorité délégante. Sera puni d'une amende de deux millions cinq cent mille francs Cfa tout délégataire de service public qui, sciemment, aura fait obstacle, par quelque moyen que ce soit, à l'exercice par l'Autorité de régulation du sous-secteur de ses pouvoirs d'inspection des installations.

L'Autorité de régulation peut prononcer, à l'encontre de l'opérateur qui fournit un service d'eau potable et d'assainissement collectif qui ne se conforme pas, dans un délai déterminé, à la mise en demeure qu'elle lui a adressée, après lui avoir permis de présenter sa défense, une suspension pour une durée maximale de trois mois, de la fourniture du service en fonction de la gravité du manquement. Les décisions de l'Autorité de régulation sont motivées, notifiées à l'intéressé et publiées au Journal officiel.

En cas d'atteinte grave et flagrante aux règles régissant le sous-secteur de l'eau potable et d'assainissement collectif, l'Autorité

gestion du service peut couvrir différents modes contractuels, à savoir la concession, l'affermage ou la régie, ainsi que toute variante ou combinaison de ces trois contrats. Les missions attachées à la délégation comprennent la gestion du patrimoine, la réalisation des investissements d'installations d'eau potable, la réalisation des investissements d'installations d'assainissement collectif, l'exploitation du service public de l'eau potable, l'exploitation du service public de l'assainissement collectif.

La nouvelle loi permettra de renouer avec les standards internationaux de délégation de gestion, de concentrer la Togolaise des Eaux (TdE) sur l'activité d'exploitation en respectant le cahier des charges quant aux performances de qualités de service attendues d'elle, d'avoir une société nationale du patrimoine de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées en milieu urbain qui aura pour mission exclusive d'appliquer la politique nationale de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. Elle permettra également d'assurer l'équipement des villes qui sont dans son périmètre d'intervention pour le développement des infrastructures nécessaires aux services d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques.

Examens / Pour être sûr de réussir

Les candidats comptent sur la prière

Encore trois semaines pour le début des examens de fin d'année. Les candidats se préparent dans les salles d'étude, mais aussi dans les lieux de culte.

Etonam Sossou

Bè Klikamé. Il est minuit 15 mn ce 22 avril. Dans un centre de prière situé à une vingtaine de kilomètre de la BSIC, des jeunes gens dansent au son des cantiques. Parmi eux, Joël B. A cette heure avancée, il ne dort pas encore. Ce gamin de 10 ans est en classe de Cm2. Il tient à sa réussite et pour cela, il est venu confier son sort à Dieu. Il n'est pas le seul dans ce cas. Ibrahim est également élève en classe de Cm2 à Kouvahé. Musulman, il a tenu à participer à cette veillée de prière pour recevoir des grâces comme ses amis chrétiens. « Mes amis m'ont dit qu'il y a ici une veillée de prière pour les élèves qui passent un examen. Et comme je suis au Cm2, je suis venu prier pour avoir mon examen », affirme-t-il. Comme les tout-petits, les grands sont également présents. G. Prisca participe à cette veillée de prière. Fervente chrétienne et élève en Tle D, elle estime qu'il faut prier pour que tout se passe bien au cours de la composition et de la correction. « Je ne fais rien sans que Dieu sans le contrôle de Dieu. Je viens prier pour lui confier mon examen du Bac ».

Léa A. est également candidate



au Bac G2 cette année. Bien qu'étant catholique, elle assiste à cette prière. « J'ai été invitée. J'ai accepté de venir parce que c'est le même Dieu. Je peux aussi bénéficier des grâces. Il suffit d'y croire », affirme-t-elle. Il n'y a pas que les évangéliques qui prient à la veille des examens.

Dès le début du mois de mai, les paroisses catholiques accueillent aussi de nombreux jeunes. Des élèves en classe d'examen et des diplômés à la recherche d'emploi viennent confier leur réussite à Dieu. Parmi eux, Séverin K. Il est candidat au Brevet de technicien supérieur (Bts) option Gestion touristique et hôtelière. Selon lui, il est important de faire appel à Dieu

dans ces circonstances. Car, à l'approche des examens, les candidats ont peur. Pour lui, bien qu'ayant bien étudié au cours de l'année, il est important de rechercher l'assurance et la bénédiction de Dieu. Ayélé G. cherche aussi la grâce en venant à cette prière. Candidate au Brevet d'études du premier cycle (Bepc), elle reconnaît l'importance de la veillée de prière avant les examens. Dans la mesure où elle ôte la peur aux candidats. « Je viens recevoir la grâce de Dieu afin de réussir à mon examen », espère-t-elle. Quant à Didier I., il est sûr qu'en confiant son examen de Dess en Finance et Comptabilité à Dieu, il sera parmi les admis.

Il n'y a pas que les chrétiens qui s'en remettent à Dieu. Les musulmans font de même à travers des nuits de prière. Selon Ganiou, élève en Tle A, les veillées de prière sont des occasions pour invoquer Allah afin qu'il leur accorde la réussite. Quelles que soient les confessions religieuses, la veillée de prière a un objectif commun : amener les jeunes à raffermir leur foi en confiant leur sort à Dieu. Selon un responsable religieux, cette veillée de prière a

pour but de galvaniser les jeunes à l'approche des examens. Il poursuit : « Pour nous chrétiens, il n'est pas bien de recourir aux charlatans et autres, c'est pourquoi nous organisons cette veillée pour que les jeunes confient leur sort au Christ qui est le maître. Notre force, c'est lui ».

La prière, un complément

« Celui qui n'a pas étudié, qu'il aille voir le Pape, il ne pourra pas réussir », avertit le responsable religieux. Pour lui, il est important que les candidats sachent qu'on ne leur demande que ce qu'ils ont appris en classe. La prière est un complément aux études. C'est pour cela, poursuit-il, que au cours de ces veillées des exemples de personnages bibliques qui ont travaillé avec sérieux et ardeur, qui ont placé leur confiance en Dieu et qui, au bout, ont réussi leur seront cités. Chez les disciples de Mahomet aussi, la prière est un complément. « Sans étude, les résultats ne peuvent qu'être négatifs », précise Ganiou. Selon

lui, la prière seule ne résout pas le problème. Il faut y associer des études sérieuses.

Un taux de réussite satisfaisant

L'expérience a démontré qu'avec le sérieux dans le travail et la prière, les résultats sont satisfaisants. Tant chez les chrétiens que chez les musulmans. Plus de la moitié des candidats ont réussi l'année dernière leur examen. « Nous avons eu plus de 60% de réussite dans notre groupe de prière », indique Ayélé G. avant de renchérir qu'en cas d'échec, il faut chercher d'où est venue la faute et chercher à la réparer pour l'année prochaine, tout en acceptant la volonté de Dieu. « L'échec fait partie des épreuves de la vie. Il ne faut jamais se décourager. Si la promesse tarde, attends-la. Il ne faut pas être pressé. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi. C'est le roi qui donne quand il veut, comment il veut et à qui il veut », a-t-elle conclu.

3 mai 2011

Une journée mondiale entre répression et revendication

Chaque année, le 3 mai, la Journée mondiale de la liberté de la presse vient rappeler que des journalistes risquent la mort ou la prison pour informer le public. Et c'est souvent en puisant dans l'actualité la plus fraîche que les atteintes à cette liberté s'avèrent les plus criantes. En ce 3 mai 2011, un hommage était rendu aux journalistes français Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, otages en Afghanistan depuis le 29 décembre 2009, dans la salle de presse de la Commission européenne, à Bruxelles. Au-delà de cette actualité brûlante, la Journée mondiale de la liberté de la presse est encore une occasion de ressortir un sinistre palmarès, celui des pays où il ne fait pas bon être journaliste. D'après le dernier classement du genre publié par Reporters sans frontières (RSF), seuls six pays, la plupart d'Europe du Nord, présentent en 2010 un bilan sans faute : Finlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse. En revanche, RSF souligne la dégradation de la situation de la liberté de la presse dans l'Union européenne. Quatorze des vingt-sept membres de l'UE se trouvant au-delà de la vingtième place, précisément occupée par les Etats-Unis. La

situation européenne démontre que situation économique et liberté de la presse ne vont pas nécessairement de pair. Un enseignement largement confirmé quand on regarde les classements des puissances actuellement émergentes.

Si le Brésil (58e) progresse de 13 places, l'Inde (122e) chute de 17. De son côté, la Russie se trouve en 140e position alors que

la Chine pointe à la 171e place. Premier pays africain du classement, la Namibie occupe le 21e rang, devant le Cap-Vert, le Ghana et le Mali (26e ex aequo). La Côte d'Ivoire (118e) et le Cameroun (129e) sont de leur côté en recul. Et c'est un pays africain, l'Erythrée, qui ferme la marche pour la quatrième année consécutive, devant la Corée du Nord.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1058 DE LOTO BENZ DU 27 AVRIL 2011

Nous sommes le mercredi 04 Mai 2011 et le tirage de ce jour porte le N° 1059

Comme il est de coutume à chaque tirage, plusieurs parieurs de la LONATO ont eu le bonheur de gagner des gros lots et des lots intermédiaires lors du tirage précédent.

Le point de vente 3506 situé à ANEHO a enregistré un gagnant d'une somme de **500.000F CFA**.

A VOGAN, un lot de 500.000F CFA a également été répertorié sur le point de vente **3899**

Achetez à 200F les tickets des séries **Q et X** de la Tranche Commune Entente 2011! Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Ce n'est pas tout! Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:

-500.000F CFA

-Un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente

-Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !!!
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1059 de LOTO BENZ du mercredi 04 Mai 2011

Numéro de base

28

39

25

67

08

MINISTERE AUPRES DU PRESIDENT DE LA
REPUBLICQUE CHARGE DE LA PLANIFICATION,
DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET
DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS
UNITE DE COORDINATION DU PROJET
N° 113 MPRPDAT/PFCTCAL/UCP

Lomé, le 26 avril 2011

Avis d'Appel d'offres National (AAON)

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS

Fourniture de matériel roulant aux agences d'exécution

Dossier d'Appel d'Offres

AON N° 02 / MPDAT/PFCTCAL/UCP

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL). A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer les paiements au titre du marché pour lequel cet avis d'appel d'offres national est publié.

2. Le Ministère auprès du Président de la République chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire sollicite maintenant des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le matériel roulant aux agences d'exécution et à l'Unité de Coordination du Projet. Les fournitures comprennent :

Lot 1 : Fourniture de quatre (04) véhicules 4x4 type Station Wagon, climatisé et diesel ;

Lot 2 : Fourniture de deux (02) véhicules 4x4 type double cabines, climatisé et diesel ;

Lot 3 : Fourniture d'un (01) véhicule léger type berline et climatisé et essence.

Les lots sont indivisibles et les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les marchés seront attribués par lot ou par groupe de lots suivant la combinaison la plus économique pour l'acheteur en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse numéro N°1 mentionnée ci-dessous de 8 heures à 12 h00 mn les matins et de 15h à 17 h T.U, heure de Lomé les après midi.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) Condition d'ordre financier

Avoir une moyenne des chiffres d'affaires des trois (03) dernières années égale au moins à deux fois le montant du marché qui sera attribué.

b) Expérience

Avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux marchés portant sur des fournitures de matériels de nature similaire au cours des trois (03) dernières années.

c) Condition d'utilisation

- Conditions tropicales avec une température ambiante de 40° C ;

- Altitudes s'élevant à 650 mètres au dessus du niveau moyen de la mer

6. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement *ne sera pas* » octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir à partir du **lundi 26 avril 2011** un dossier d'Appel d'offres complet en langue française à l'adresse numéro 1 mentionnée ci-dessous contre paiement en liquidité d'un montant non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA** ou sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse numéro 2 ci-dessous au plus tard le

mardi 24 mai 2011 à 14 heures 30 minutes TU. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse numéro 3 mentionnée ci-dessous le **mardi 24 mai 2011 à 15 heures TU.** Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant égal à **trois pour cent (3%) du montant de l'offre** en Francs CFA ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible.

9. L'adresse n°1 à laquelle il est fait mention ci-dessus est :

Adresse n°1 : **Immeuble CASEF**

**Ministère Auprès du Président de la République,
Chargé de la Planification, du Développement et
de l'Aménagement du Territoire.**

Étage/Numéro de bureau : **4^{ème} étage, côté finances, Porte 433**

Ville : **Lomé**

Code postal : **1667**

Pays : **TOGO**

Numéro de téléphone : **(228) 336 49 36**

10. L'adresse n°2 à laquelle il est fait mention ci-dessus est :

Adresse n°2 : **Immeuble CASEF**

Commission de Passation des Marchés Publics

**Ministère Auprès du Président de la République,
Chargé de la Planification, du Développement et de
l'Aménagement du Territoire.**

Porte 601-B, 6^{ème} Etage, Côté Plan.

Le Coordonnateur du Projet de Facilitation du
Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan - Lagos

Essobozou M. AWADE